

N° de la séance : 1 Folio : 1

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 29/04/2024

OBJET
au

Directeur
Académique

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Philippe RIVA, président FCPE.

Administratifs: Daniel PARENT, Clarisse DUMESNIL, Philippe GROSJEAN, Valérie VIENOT

Représentants de la commune de Dole :

Représentants du Grand Dole :

Représentants du conseil Régional : M. Timothée DRUET (excusé)

Enseignants: M. Éric JOURDAN, Mme Anne PLUMET, Mme Charlotte BEL, Mme Elisabeth LYET, Mme Susana BARATA, Mme Julie MOREAU (excusée, remplacée par Mme PERNIN)

Personnels: Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith MAZZOLENI (excusée)

<u>Elèves</u>: M. Théo BRIDE, M. Hugo VALCHER, Mme Kalyane JANI (excusée remplacée par Arthur LAFARGUE), Lou BOUVERET.

Parents d'élèves : M. RIVA, M. CASAUBON-SEIGNOUR, Mme SOUILLARD.

Après avoir accueilli les participants, Mr PARENT ouvre la séance à 18h12 et constate que le quorum est atteint (20 participants).

Le procès-verbal du conseil d'administration du 12/02/24 ne faisant l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité (20 pour).

Mr PARENT présente l'ordre du jour qui traite essentiellement du volet financier et passe de ce fait la parole à Mr GROSJEAN, agent comptable, afin de procéder à l'examen des différents points

1. Fonctionnement matériel et financier

1.1 Compte financier de l'exercice 2023



N° de la séance : 1 Folio : 2

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 29/04/2024

OBJET	Réservé
au	
	Directeur
	Académique

Mr GROSJEAN commente le rapport sur le compte financier où l'ensemble des opérations ont été réalisées avec le nouveau logiciel non encore complétement maîtrisé et dans des délais très courts. En ressortent les éléments suivants :

- Présentation des prévisions et réalisations de recettes et de dépenses (voir le rapport financier)
- Le versement des bourses nationales n'a pas été retracé dans le budget cette année avec la nouvelle nomenclature comptable (le versement s'opère en comptabilité générale sans opération en comptabilité budgétaire)

Résultat de l'exercice 2023 :

o Recettes : 1 053 669,63€o Dépenses : 1 051 155,82€

Résultat : on constate un excédent de 2 513,81€

- o À noter :
 - Déficit prévisionnel pour 2023 : 38 014 € (DBM 8/14/15/25)
 - Recette pour subvention omise en 2023 ; régularisation reportée en 2024 pour 26 806 € (subvention entretien du propriétaire, cf tableau des subventions dans le rapport financier)
- Enrichissement de l'établissement constaté fin 2023 : + 4 620,61€ (fonds de roulement financier) Ce chiffre est obtenu en déduisant du résultat de l'exercice les opérations suivantes :
 - 466,01€: amortissement de la valeur du patrimoine immobilier acquis sur fonds propres (MAJ 31/12/23)
 - -1 640,79€ : mise à jour des stocks de denrées au 31/12/23
 À noter : résultat nul pour les opérations en capital et pas de dépôts et cautionnements constatés en 2023
 - O Au 1/1/23 le fonds de roulement financier était de 127 917,13 €. Si on ajoute la valeur des stocks on obtient 138 171,84 € (fonds de roulement fonctionnel), le fonds de roulement financier s'établit à 127 917,13 + 4 620,61 € soit 132 537,74 € au 31/12/2023. Le fonds de roulement fonctionnel atteint 141 151,66 € à cette même date.
- Calcul de la valeur de fonds de roulement à conserver sachant qu'un jour de fonctionnement est de 2 746,14 € (moyenne annuelle des dépenses courantes de 2021 à 2023 / 360 jours)
 - Fonds de roulement financier = 48 jours ◆
 - Fonds de roulement fonctionnel = 51 jours
 - Proposition de l'agent comptable : 30j de réserve de trésorerie et 18j employables
 Soit 82 400 € de fonds de roulement financier à conserver et 50 100 € (budgétairement) employables



N° de la séance : 1 Folio : 3 PROCES-VERBAL

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 29/04/2024

OBJET	Réservé
au	
	Directeur Académique
	Adddemique

Fonds de roulement financier : 132 537,74€

90 586,15€ 41 951,59€

Part Service Général part SRH

La Région Bourgogne Franche-Comté préconise de disposer de 120 jours de fonds de roulement fonctionnel et après calcul les 51 jours sont inférieurs aux 120 jours requis.

- Bilan de l'établissement : valeur du patrimoine = 928 202,54€
 - Capitaux propres : 559 238,93€
 - Passif circulant : 368 963,61€
 - Créances au 31/12/23 : 282 840,10€

À noter : le don de l'association PEEP s'établit à 5 320 € pour 2023 (1 600 € déjà versé)

- Taux de non-recouvrement au 31/12/2023 : 9,21%. Au 31/03/2024, toutes les créances clients (compte de racine 41) ont été recouvrées.
- Dettes: 372 650,61€ voir rapport financier
- Taux moyen de charges à payer au 31/12/2023 : 4,93%

Vote du compte financier : arrêt des comptes financiers sans réserve (adopté à l'unanimité, 20 pour)

1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2023 au compte de réserves

A la lecture du tableau des réserves, page 21 du rapport financier, il est proposé d'affecter le résultat de + 2 513,81 € comme suit :

- + 8019,47 euros pour le Service général
- 5505,66 euros pour le Service SRH

Affectation votée à l'unanimité des présents (20 pour)

1.3 Décisions budgétaires modificatives pour information n°13 à 17

Les DBM ont été présentées pour information, sans nécessiter de vote.

1.5 Allocation étudiants - stage ERASMUS (suivant l'ordre du jour initial présenté en début de séance) :



N° de la séance : 1 Folio : 4

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 29/04/2024

OBJET
au

Directeur
Académique

Attribution d'une allocation avec prise en compte des ressources des bénéficiaires à 4 étudiantes pour 2 mois de stage à l'étranger à compter du 13 mai 2024. Les droits ont été liquidés selon les règles fixées par l'agence européenne Erasmus :

- G1 Irlande : 1 étudiante 1500 € et 2 étudiantes pour 2000 € chacune
- G2 Italie : 1 étudiante pour 2062 €

La proposition d'attribution est adoptée à l'unanimité des membres présents pour n montant total de 7 562 € (20 pour)

Point ajouté à l'ordre du jour : subvention de 2000 € à l'association sportive du lycée Nodier pour aider au financement des déplacements des jeunes pour les championnats UNSS académiques ou nationaux

Les modalités et le montant sont adoptés à l'unanimité (20 pour).

1.4 Décision budgétaire modificative pour vote n°18 :

Prélèvement proposé sur le fonds de roulement -21 800 €. Détail :

Service général : -14 100 €

- -3 900 € : AP équipements de sécurité escalade obsolètes
- -2 000 €: AP -subvention association sportive
- -1 200 € : ALO travaux d'élagage
- -4 000 € : ALO produits de nettoyage
- -3 000 €: ALO abondement du budget pour travaux et maintenance

SRH: -7 700 €

- -2 000 € : abondement budget produits nettoyage
- -5 700 € : équipements cuisine

Excédent employable du fonds de roulement financier au 31/12/2023 : 50 100 €

Prélèvement budget 2024 pour l'enseignement technique : - 3 000 €

Prélèvement proposé : - 21 800 €

Situation du fonds de roulement employable : 25 300 € (16 700 € pour le Service général et 8 600 € pour le SRH)

Vote à l'unanimité (20 pour)



N° de la séance : 1 Folio : 5

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 29/04/2024

OBJET	Réservé
au	
	Directeur
	Académique

2 - Questions diverses

- Suite à la redondance de barillets de portails cassés (fracturés ?) une consultation de prestataires est en cours pour des barillets sécurisés.
- Question posée quant à la température dans les classes jugées « inconfortable ». Le chauffage, habituellement coupé à Pâques a été relancé le midi de ce même jour (29 avril 2024).
- Suite à sa rénovation, les rideaux occultants de la salle 407 n'ont pas été remis en place et cela pose problème avec le soleil. M. Grosjean explique que les rideaux de la salle sont fichus. Il a été difficile de trouver un prestataire local pour une confection artisanale. Heureusement, une couturière à Champvans a accepté de réaliser les rideaux (réalisation en cours depuis fin mars).
- Question posée quant à la date de fin des cours 2024 afin d'anticiper l'organisation de fin d'année pour les commandes de denrées du restaurant scolaire. La question est à l'étude et sera bientôt finalisée.
 En particulier, l'existence de cours mutualisés avec le lycée Duhamel oblige les deux équipes de direction à se concerter.
- Pour le bal de fin d'année, dont la date, le 7 mai, est jugées trop précoce, une demande est formulée pour 2025 afin de positionner cette date plutôt à la fin des cours, en juin. M. Parent estime que le calendrier n'est pas favorable en juin et que, pour cette année, la date était intéressante car située la veille d'un jour férié (cela limite les problèmes d'absentéisme le lendemain). Une réflexion sera menée pour l'année prochaine. Néanmoins, la fin d'année étant rythmée par les représentations théâtrales, les conseils de classe et les entretiens avec les familles pour l'orientation ne laisse pas de créneau disponible pour l'organisation et l'encadrement de cet événement en juin.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Mr PARENT remercie les participants et clôture le conseil d'administration à 19h45.